

LYCEE ROSA PARKS

Projet local d'évaluation classes de première et terminale générales et technologiques à destination des élèves et des familles

Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2021-2022

Préambule

Les enseignantes et enseignants du lycée Rosa Parks, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier le bilan chiffré des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre/semestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

Principes et engagements dans des conditions normales d'enseignement

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- les élèves sont évalués de manière équitable dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant le bilan chiffré et les critères d'évaluation sont transparents au sein d'une même discipline ;
- les élèves savent que certaines évaluations pourront être communes à plusieurs classes ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- les élèves peuvent être évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- les évaluations sont dans la mesure du possible accompagnées d'appréciations écrites ou orales appropriées qui permettent à chaque élève de percevoir l'état de son travail et de s'améliorer ;
- les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable d'évaluations afin que le bilan chiffré de la période soit bien représentatif de leurs acquis ;
 - La validité d'un bulletin dépend de l'assiduité de l'élève et de sa participation effective aux évaluations. Dans le cas où le conseil de classe estime que les résultats chiffrés de l'élève de fin de période ne permettent pas une moyenne significative de ses acquis, l'élève est convoqué(e) à un ou des devoirs de remplacement. Dans les cas extrêmes, lorsque les résultats obtenus lors du ou des devoirs de remplacement sont toujours jugés non significatifs par l'équipe pédagogique, l'élève candidat au baccalauréat pourra être convoqué à une ou des épreuves ponctuelles passées avec les candidats individuels

* Situation particulière en cas de fraude et/ou de plagiat : lorsqu'une tentative de fraude est soupçonnée ou constatée, le professeur établit un rapport circonstancié et réunit le cas échéant les éléments matériels factuels ; à la suite de cela l'équipe de direction et d'éducation entend chaque partie et les éventuels témoins. Si la tentative de fraude, la fraude, et/ou le plagiat sont avérés, la note de l'élève est égale à zéro. Une procédure disciplinaire pourra de surcroît être ouverte et aboutir à une décision de sanction, en fonction de la gravité de la faute commise.

* Situation particulière des élèves à besoins particuliers (projet d'accueil individualisé, plan d'accompagnement personnalisé, projet personnalisé de scolarisation) : un aménagement de tout ou partie des évaluations pourra être établi par chaque enseignant selon les besoins de l'élève et/ou selon les préconisations du médecin scolaire.

Précisions par discipline concernant les critères d'évaluation

Disciplines du tronc commun

- Langues vivantes

En première générale et technologique, auront lieu au moins deux évaluations par trimestre, écrites ou orales, d'une durée adaptée à l'exercice et à la progression. Même chose en terminale pour les deux premiers trimestres ; en fin de troisième trimestre une attestation nationale de fin de cycle sera délivrée. Dans cette perspective, les élèves seront évalués dans chacune des compétences orales et écrites au moins une fois au cours du trimestre.

En première et terminale technologique, pour l'enseignement technologique en langue vivante anglais, au moins trois évaluations auront lieu sur l'année. Ces évaluations sont en lien avec le cours d'anglais technique.

- Enseignement scientifique du tronc commun de la voie générale

Dans la mesure du possible, auront lieu au moins deux évaluations par trimestre, dont un devoir sur table au minimum, rattrapé au retour de l'élève en cas d'absence, et une évaluation diversifiée au minimum (qui peut être une activité expérimentale, un oral, une évaluation numérique ou un devoir à la maison).

- Mathématiques-sciences physiques en STI2D

Chaque trimestre, auront lieu :

- au moins un devoir surveillé en mathématiques
- au moins un devoir surveillé en sciences physiques
- des évaluations diversifiées (type QCM, oral, exposé, contrôle de connaissances, travaux pratiques, évaluation numérique, évaluation courte...)
- en terminale, un devoir par an avec évaluation de toutes les compétences

- Innovation technologique

Deux notes minimum par trimestre seront attribuées. Les évaluations seront de nature différente, avec une note de projet au deuxième et au troisième trimestre.

- Ingénierie et développement durable en première

Deux notes minimum par trimestre seront attribuées, sous deux formats différents. Deux notes seront attribuées sur une activité en classe avec possibilité d'oral.

- 2I2D en terminale (une spécificité parmi les trois suivantes : architecture et construction-énergie et environnement-innovation technologique et éco-conception)

Les élèves auront 3 évaluations minimum par trimestre, ces évaluations seront de deux natures différentes minimum. La nature d'une évaluation peut être un devoir écrit, un oral, un TP, un mini projet... Lors du deuxième et troisième trimestre une note sera issue d'un projet technologique.

Spécialités

- Sciences économiques et sociales

Objectifs et formes des évaluations : l'évaluation contribue aux objectifs généraux de la discipline : acquisition de connaissances et de méthodes d'argumentation. Les évaluations pourront recouvrir des formes diverses. Les enseignants pourront ainsi concevoir des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels et collectifs, des travaux en classe ou hors de la classe, des devoirs spécifiques à la classe ou des devoirs communs.

Coefficients des diverses évaluations : le calcul de la moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation. Des coefficients plus élevés pourront être attribués aux évaluations de type baccalauréat (épreuve composée, dissertation) plutôt qu'aux autres évaluations ; ainsi qu'aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors de la classe si ces derniers font l'objet d'une note.

- Humanité littérature philosophie (HLP)

Le programme de première et de terminale étant conçu en deux grandes parties, le projet d'évaluation est construit en semestres. Cependant, la spécialité donne lieu à la rédaction de bulletins trimestriels. La finalité de cette spécialité est d'initier les élèves aux humanités et de leur permettre d'acquérir des compétences de lecture et d'écriture utiles à leur autonomie, à leur ouverture culturelle et leur compréhension du monde contemporain. Les évaluations orales et écrites, notées ou non, participent de cette finalité.

- Sciences de la vie et de la terre

Dans la mesure du possible, sont prévues au moins deux situations d'évaluation par trimestre (devoir sur table, activité expérimentale, oral, QCM (questionnaire à choix multiples), évaluation numérique, travail de groupe, et tout autre type d'évaluation jugé pertinent par l'enseignant pour évaluer la progression de l'élève). Des coefficients plus élevés pourront être affectés aux devoirs surveillés par rapport aux autres types d'évaluation.

- Mathématiques

En prenant en compte la diversité des activités en mathématiques et en liaison avec les programmes, les travaux évalués pourront prendre différentes formes, par exemple : travaux pratiques informatiques, devoirs surveillés, devoirs « maison », interrogation écrite rapide, interrogation orale, travaux de groupe. Ces évaluations pourront être chiffrées ou non.

En première, terminale, qu'il s'agisse de la voie générale ou de la voie technologique, en enseignement des mathématiques ou des options mathématiques expertes ou complémentaires, au moins deux évaluations par trimestre seront chiffrées. En cas d'absence à une évaluation, notamment à un devoir surveillé, un rattrapage pourra être imposé.

- Physique-chimie

Au moins deux évaluations par trimestre auront lieu, sous la forme d'au moins un devoir sur table et d'évaluations diversifiées (activités expérimentales, orales, évaluations numériques, devoirs maison...). En cas d'absence, les devoirs sur table sont rattrapés au retour. Pour les devoirs sur table, des coefficients plus élevés sont attribués. En terminale, dans la mesure du possible, une épreuve « type baccalauréat » sera organisée, dont une épreuve écrite et une épreuve expérimentale.

- Numérique et sciences de l'informatique (NSI)

Au moins deux devoirs sur table par trimestre, sans ordinateur, sous des formes diverses (QCM, rédaction d'algorithmes, questions de cours...). Au moins deux fois par an, des travaux pratiques devant ordinateur ou sur papier seront organisés sous forme d'activité individuelle expérimentale. Un oral, de type exposé, présentation de projet, explication d'un algorithme, présentation d'une correction d'exercice, évaluation de type grand oral, individuellement ou en groupe, pourra être organisé au minimum une fois par an.

- LLCE anglais (langue, littérature, civilisation en anglais du monde contemporain)

En première et en terminale, au moins quatre évaluations par trimestre

En fin de première, un oral de 10 minutes minimum est organisé ; il porte sur les thématiques étudiées dans l'année

Disciplines évaluées en épreuves ponctuelles (anticipées ou terminales)

- Français

Les activités et compétences évaluées seront diverses et progressives, tant à l'écrit qu'à l'oral. Si les circonstances le permettent, des épreuves communes sont organisées. Le nombre des évaluations est fixé par l'enseignant. Si des coefficients sont attribués, l'enseignant les détermine en fonction de l'importance des exercices dans le cadre des programmes.

- Philosophie

L'enseignement de philosophie procure les compétences nécessaires de méthode, d'argumentation et d'analyse propres à la formation de l'esprit critique. Les évaluations préparent à l'épreuve terminale du baccalauréat

- sciences de l'ingénieur

En première et terminale, deux notes par trimestre pour des évaluations de nature différente pourront être attribuées. Au deuxième trimestre de la première et au troisième trimestre de la terminale, une note de projet sera attribuée.

- Education physique et sportive (EPS)

En classe de première

- Séquences de 8 séances
- 3 champs d'apprentissage différents (familles d'activités physiques sportives et artistiques)
- Evaluation en fin de séquence
- Grilles d'évaluation communes à l'équipe EPS
- Coefficient 1 pour chaque séquence

Gestion des absences et inaptitudes : dispense de moins d'un mois : présence en cours obligatoire. Dispense de plus d'un mois : situation gérée au cas par cas par le professeur d'EPS. Aucune session de rattrapage n'est mise en œuvre.

En classe de terminale

- Séquences de 8 séances,
- 3 champs d'apprentissage différents (familles d'activités physiques sportives et artistiques).
- Menus de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents au choix de l'élève.
- Grilles d'évaluation communes à l'équipe EPS, validées par la commission d'harmonisation des notes et des protocoles (dispositif académique)
- 3 contrôles en cours de formation sont organisés, et ont lieu en co-évaluation en fin de séquence
- Coefficient 1 pour chaque séquence
- Coefficient 5 pour le bac

Gestion des absences et inaptitudes : dispense de moins d'un mois : présence en cours obligatoire. Dispense de plus d'un mois : situation gérée au cas par cas par le professeur d'EPS. Rattrapages organisés en fin d'année scolaire pour les élèves inaptes lors des contrôles en cours de formation.

- Enseignements facultatifs

- **DNL espagnol** (discipline non linguistique) : au moins deux évaluations par an
- **Europass** (DNL anglais) : réflexions en anglais sur des sujets scientifiques et techniques, dans un thème commun choisi pour l'année. Première forme d'évaluation : l'élève prépare un document écrit qu'il présente à l'oral devant la classe ; il reçoit une note pour son document écrit et une note pour sa prestation orale. Deuxième forme d'évaluation : l'élève commente un document inconnu (conformément à l'épreuve finale qui compte pour 80% de la note validée pour le baccalauréat). Dans ce contexte, chaque élève aura au moins deux évaluations chiffrées par an.
- **DGEMC** (droits et grands enjeux du monde contemporain) : il s'agit de découvrir des instruments du droit ainsi que la méthodologie du raisonnement juridique. Les évaluations pourront recouvrir des formes diverses (écrites ou orales, travaux individuels ou collectifs). Elles pourront porter sur des éléments de connaissances étudiés en classe (juridiction, sources du droit...), l'explicitation de décisions de justice, des cas pratiques, la capacité à problématiser juridiquement et à argumenter autour des grands enjeux du monde contemporain.
- **Théâtre** : Un bilan chiffré traduira l'implication et la progression de l'élève au sein de l'option théâtre selon les compétences attendues par le programme : capacité à s'intégrer dans le groupe, à réfléchir, à partager, à jouer, à analyser une représentation théâtrale.
- **Métiers du sport** :

En classe de première

Séquences de 8 séances, avec au moins 4 activités de 3 champs d'apprentissage différents (familles d'activités physiques sportives et artistiques), mises en relation avec différents thèmes du programme choisis par l'équipe EPS et évaluation en fin de séquence.

Projet collectif à mener sur l'année, évalué quand le projet est terminé (coefficient 1 pour chaque séquence).

Coefficient 2 pour le bac. Gestion des absences et inaptitudes : moins d'un mois → présence en cours obligatoire ; plus d'un mois → situation gérée au cas par cas par le professeur d'EPS. Pas de rattrapage, excepté pour la présentation du projet collectif.

En terminale, séquences de 8 séances, avec au moins 4 activités de 3 champs d'apprentissage différents (familles d'activités physiques sportives et artistiques), avec évaluation en fin de séquence. Oral de présentation du projet individuel : évaluation en fin d'année scolaire (mai ou juin). Coefficient 1 pour chaque séquence.

Coefficient 2 pour le bac. Gestion des absences et inaptitudes : moins d'un mois → présence en cours obligatoire ; plus d'un mois → situation gérée au cas par cas par le professeur d'EPS. Pas de rattrapage, excepté pour la présentation du projet collectif. Pas de rattrapage, excepté pour l'oral de présentation du projet individuel.